



Paris, le 9 février 2023

DECLARATION PRELIMINAIRE

Comité Social d'Administration de la PJJ

Madame la présidente, madame la directrice de la PJJ,

Une page se tourne et une autre débute. Pourtant, ce nouveau mandat prend un mauvais départ. Malgré trois préavis dans le cadre du projet de réforme des retraites, pas une seule audience de grève ne nous a été proposée, alors que les accords de Bercy vous l'imposent. Vous ne pouvez plus bénéficier de l'excuse de l'oubli puisque nous vous l'avons déjà fait remarquer lors de notre rencontre du 20 janvier dernier.

En tant qu'ancienne procureure de la République, nous sommes certains que le respect des textes vous anime au moins autant que **la CGT PJJ**. Certes vous avez été nommée par le gouvernement, mais vous nous aviez pourtant indiqué, lors de notre première rencontre, ne pas avoir d'ambitions politiques. Que faut-il donc comprendre ?

Le dossier des retraites relève aussi de votre responsabilité ! Ne pas travailler ce sujet avec les organisations syndicales, c'est dénier l'intérêt de vos agents. Les chiffres des trois premières journées de grève contre ce projet de réforme démontrent la colère des travailleurs, alors même que nous sommes dans un contexte inflationniste important et que des rattrapages de cotisations doivent être opérées à la fin du mois. **Cette mobilisation doit être entendue !**

Non seulement, les professionnels de la PJJ ne veulent pas travailler plus longtemps, mais en plus, il s'agit d'une opportunité pour considérer et intégrer la spécificité et la pénibilité de nos missions dans ce dossier. Perte du service actif, non-reconnaissance du travail de nuit, non-reconnaissance du travail isolé, des risques psychosociaux ou même des sujétions... Des raisons, il y en a pour réduire la durée des carrières. Madame la directrice, vous disiez vouloir défendre l'égalité femme/homme, cette réforme viendrait clairement léser les femmes, vous ne pouvez donc pas la défendre au risque de vous désavouer.

La CGT PJJ a exprimé sa volonté à trois reprises de travailler ce dossier. Aujourd'hui, nous revendiquons à nouveau l'ouverture sans délai de négociations propres à la PJJ sur ces questions, mais aussi sur celles des salaires, des grilles indiciaires et du pouvoir d'achat qui sont indissociables des premières.

Admettez, madame la directrice, que ce nouveau mandat débute sur une mauvaise note. Et vous ne pourrez pas prétendre que **la CGT PJJ** refuse le dialogue social puisque nous vous l'avons proposé à 3 reprises.

Par conséquent, madame la présidente, nous ne siégerons pas à ce premier tour du comité social d'administration de la PJJ et restons engagés avec les autres organisations syndicales représentatives auprès de nos collègues contre l'injustice sociale, dans l'attente de propositions de rencontres.

CGT PJJ - case 500 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - Tél. : 06.33.33.02.50

E-mail : cgtppj.national@gmail.com – Site internet : <http://www.cgtppj.org> – Facebook : CGT PJJ